

Article 2 : Classement de l'académie en éducation prioritaire renforcée

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le contexte marqué du classement de l'académie de la Guyane en éducation prioritaire renforcée, qui exige la mise en œuvre soutenue d'actions pédagogiques et éducatives au plus près des besoins des élèves. Les objectifs du contrat sont donc établis en cohérence avec les orientations du projet académique et la politique refondée de l'éducation prioritaire. Ils s'articulent avec ceux du projet d'établissement et du projet de réseau. Les actions en faveur de la maîtrise de la langue française y sont obligatoirement prioritaires.

Article 3 : Mobilisation des moyens

Les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de quatre ans à la réalisation des objectifs mentionnés en tête de chapitre, en mobilisant les moyens horaires, les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées. Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre dans le cadre de la dotation globale attribuée. Le projet d'établissement et le projet de réseau seront annexés au présent contrat.

Article 4 : Evaluation et régulation de l'action

Tout au long des quatre années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

Le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans, s'achevant au 30 juin 2018. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Cayenne, le

Le Recteur
De l'Académie de Guyane

Philippe LACOMBE

Le Chef d'Etablissement

Christine LANNUZEL



Collège Auxence CONTOUT

Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de GUYANE, représentée par monsieur Philippe LACOMBE, Recteur d'académie, Chancelier de l'université et Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

et

Le collège Auxence Contout, représenté par madame Christine LANNUZEL, Chef d'établissement.

Article 1 : Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005 - 380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique, après en avoir informé la collectivité territoriale de rattachement. »

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 ; article 2.2 :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

« Dans chaque établissement, doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions.»

RÉSEAU Auxence CONTOUT

ACADEMIE	COMMUNE	PATRONYME	TYPE D'ETABLISSEMENT
GUYANE	CAYENNE	Auxence CONTOUT	COLLEGE
GUYANE	CAYENNE (sud)	Mirza	Ecole maternelle
GUYANE	CAYENNE (sud)	Edmard Malacarnet	Ecole élémentaire
GUYANE	CAYENNE (sud)	Marie-Lucette Boris	Ecole élémentaire
GUYANE	CAYENNE (sud)	René Barthélémi	Ecole élémentaire
GUYANE	CAYENNE (sud)	Saül	Ecole primaire
GUYANE	CAYENNE (nord)	Ribal	Ecole primaire

Coordonnées du collège Auxence CONTOUT

Boulevard de la République
BP 5016
CAYENNE CEDEX 5

Téléphone : 0594 29 39 00
Fax : 0594 30 63 51

Courriel : ce.9730020J@ac-guyane.fr

Site Internet : http://webtice.ac-guyane.fr/auxence_contout/

Coordonnées des circonscriptions

Circonscription Cayenne Sud

Centre Commercial Katoury
Rocade Zéphir
97300 CAYENNE

Tél : 05 94 27 19 13

Courriel secrétariat : ce.9730456h@ac-guyane.fr

Site Internet : <http://webtice.ac-guyane.fr/cayennesud/>

IEN : Madame Marie-Line Roseaulin

Circonscription Cayenne Nord

Centre Commercial Katoury
Rocade Zéphir
97300 CAYENNE

Tél : 05 94 27 19 32

Courriel secrétariat : ce.9730155f@ac-guyane.fr

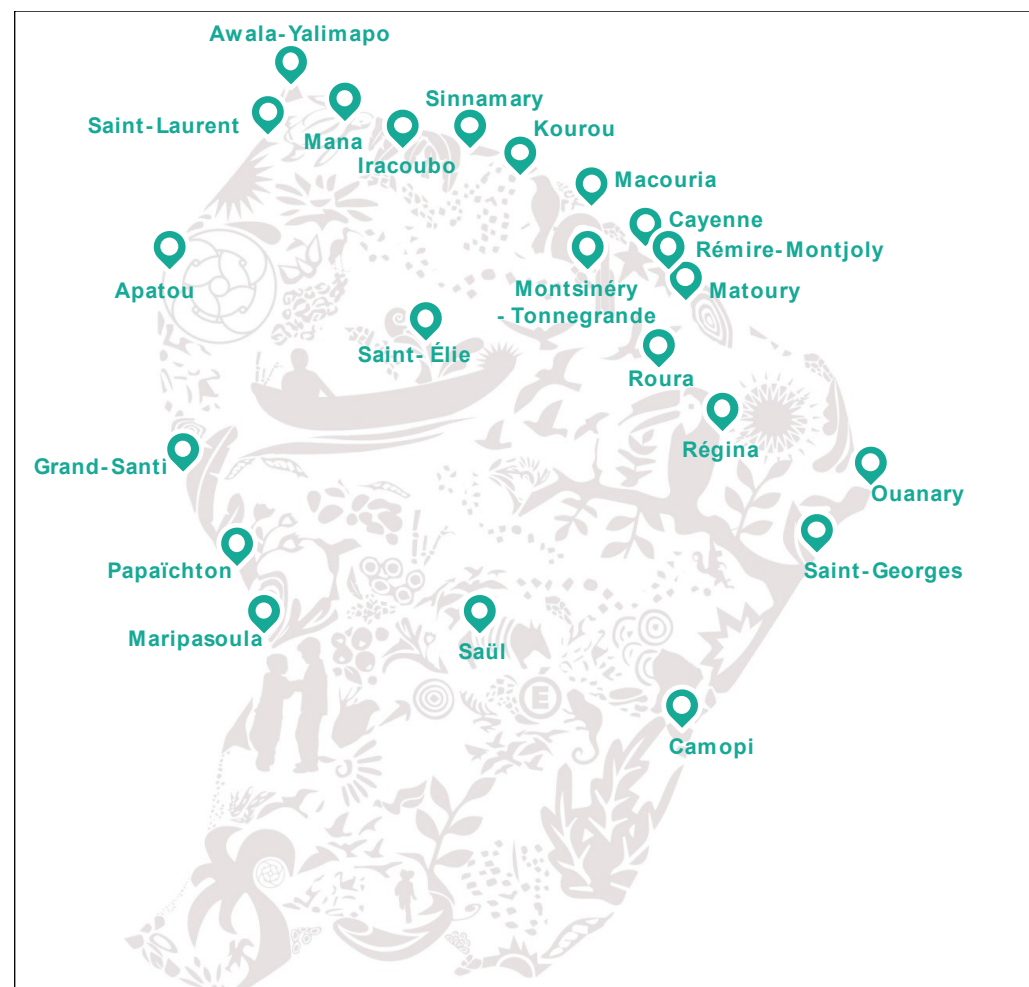
Site Internet : <http://webtice.ac-guyane.fr/cayennenor/>

IEN : Madame Liliane LALSIE

Objectif n°3 :
Favoriser le mieux vivre ensemble
dans un cadre de vie et de travail agréable et sécurisé

Diagnostic partagé	Axes de progrès
<p>Points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - restaurant scolaire - installations sportives à proximité - annexe à taille humaine pour accueillir les élèves de 3ème 	<p>Offrir aux élèves les conditions matérielles propices aux apprentissages</p> <p>Favoriser le mieux vivre ensemble par le développement de comportements citoyens</p>
<p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - difficulté de gestion des deux sites - situations conflictuelles entre élèves trop nombreuses - bâtiments vétustes - accès à Internet insuffisant - trésorerie encore insuffisante 	<p>Développer l'esprit d'équipe inter catégoriel</p>

Actions	Evaluation				
	Indicateurs	Performance attendue			
		2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
<p>Poursuite du partenariat avec la collectivité territoriale pour la rénovation et la mise aux normes de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise aux normes hygiène et sécurité (alarmes, caméras...) - rénovation de l'atelier HAS - généralisation de l'accès Internet - informatisation du CDI de l'annexe - sécurisation du parking <p>Amélioration de l'accès à la demi-pension :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place de la PARS - maintien des fonds sociaux - sensibilisation des parents à l'intérêt de la demi-pension <p>Dynamisation des instances existantes (CHS, CESC...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enrichissement du parcours citoyen par des actions impliquant différents partenaires (parents, services de l'Etat, associations, EMS, CTG, municipalité, réserve citoyenne...) - développement de l'esprit éco-citoyen avec l'aménagement d'espaces conviviaux par et pour les élèves (jardin, bancs, fresques...) - animation d'un atelier éducatif, artistique, culturel, par tous les surveillants responsables de la permanence - mise à disposition d'un local pour le foyer socio-éducatif <p>- porte ouverte inter degrés pour promouvoir les activités des élèves du collège, valoriser l'image de l'établissement et renforcer le sentiment d'appartenance</p> <p>- améliorer la cohésion inter catégorielle en instituant une réunion trimestrielle lors de laquelle sera fixé un objectif commun pour harmoniser les pratiques et améliorer le travail d'équipe</p>	Conditions matérielles				
	Taux de travaux effectués	65	70	75	80
	Taux de demi pensionnaires collégiens	4,78	9,23	15	20
	Mieux vivre ensemble				
	Nombre d'actions réalisées en partenariat	7	14	16	18
	Taux d'implication des surveillants dans les activités d'animation	-	100	100	100
	Favoriser l'esprit d'équipe				
	Taux personnel impliqué dans la journée porte ouverte	-	100	100	100
	Nombre d'objectifs communs atteints	-	1	2	3



Objectif n°1 :

Accompagner les élèves pour renforcer la maîtrise de la langue française

Diagnostic partagé	Axes de progrès				
Points forts : – équipes pédagogiques volontaires et motivées qui favorisent l'expérimentation – des compétences en interne qui facilitent l'organisation de formations sur site	Favoriser les échanges de pratique, la formation des enseignants, l'innovation pédagogique				
Points faibles : - des élèves entrant en 6ème avec des compétences en lecture/écriture insuffisamment acquises - des élèves allophones qui arrivent de plus en plus âgés - des professeurs non formés aux techniques d'apprentissage de la lecture et aux techniques du FLE	Impliquer toutes les disciplines pour des exigences linguistiques harmonisées, concertées. Renforcer les liens inter-degrés pour rendre cohérent le cycle 3				
Actions	Evaluation				
	Indicateurs retenus	Performance			
		2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Evaluation diagnostique en lecture à l'entrée en 6ème. Mise en place de deux classes de 6ème expérimentales (art 34) pour renforcer les compétences en lecture/écriture et accompagner la transition école/ collège Implication des professeurs des écoles de SEGPA dans les dispositifs lecture du collège Participation des élèves du réseau au journal du collège et à la Web radio pour renforcer les compétences écrites et orales sur l'ensemble du cycle 3	Cohésion pédagogique cycle 3				
	Taux d'élèves de 6ème expérimentale ayant progressé de manière significative en fluence et compréhension	-	100	100	100
	Taux de classes du cycle 3 impliquées dans le journal et la Web radio	-	30	70	100
Aux devoirs communs, évaluation de compétences linguistiques dans toutes les disciplines	Maîtrise de la langue française en inter-disciplinarité				
	Taux d'élèves ayant validé les compétences linguistiques aux devoirs communs dans les disciplines autres que le français	-	60	70	80
	Taux d'enseignants participant aux actions de formation FLE	-	50	80	100
Sensibilisation des enseignants à la maîtrise de la langue française dans un contexte de FLE pour adapter les pratiques pédagogiques aux élèves allophones	Evaluation et développement des compétences de compréhension et d'expression orale et écrite				
	Taux de réussite des élèves aux évaluations académiques (entrée du cycle 4)	-	-	60	80

Objectif n°2 :

Offrir à chaque élève un parcours adapté : de la prise en charge de la difficulté scolaire à la valorisation de l'excellence

Diagnostic partagé	Axes de progrès				
Points forts : – une culture du décloisonnement et de l'inclusion – une équipe pluridisciplinaire santé / sociale volontaire et motivée – des dispositifs spécifiques qui répondent aux besoins des élèves – des dispositifs d'excellence proposés aux élèves	Renforcer la liaison école/collège pour offrir à chaque élève le dispositif le mieux adapté dès son entrée au collège				
Points faibles : - beaucoup d'élèves entrant en 6ème n'ont pas atteint les compétences du palier 2 en français, difficultés qui se répercutent dans toutes les disciplines - les informations recueillies dans le cadre de la liaison école/collège ne sont pas suffisamment exploitées pour le suivi individualisé - le sens de l'école n'est pas partagé par toutes les familles et la motivation scolaire s'en ressent - troubles des apprentissages insuffisamment identifiés au primaire (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité—TDAH) - pas de médecin scolaire	Améliorer la visibilité du parcours, le suivi individualisé des élèves, du début du cycle 3 à la première année du lycée Renforcer les dispositifs d'excellence Développer les partenariats et l'implication des parents pour accompagner chaque élève vers la réussite Former les enseignants aux troubles des apprentissages pour adapter les pratiques pédagogiques				
Actions	Evaluation				
	Indicateurs retenus	Performance			
		2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Elargissement de la liaison école/collège aux écoles hors réseau qui alimentent 70% de nos effectifs d'entrée en 6ème Pour les élèves repérés en cellule de suivi et de veille mise en place et exploitation d'une « fiche parcours individuel » relatant le parcours jusqu'au lycée Mise en place de formations sur site concernant les troubles des apprentissages Développement de l'accès aux nouvelles technologies pour un apprentissage individualisé et interactif (D'col, salle maths -info, CDI, balado diffuseur..) Pour une orientation choisie et ambitieuse, accompagnement des élèves vers l'excellence en s'appuyant sur : – l'AP – le parcours AVENIR – les cordées de la réussite – le BIA – l'atelier astronomie Développement des partenariats associatifs (GADJ - Les Lucioles, MDA...) pour agir sur les compétences psychosociales des élèves : connaissance de soi, acceptation des autres, gestion des émotions, gestion des conflits, et pour y sensibiliser les enseignants Mise en place de partenariats associations / parents pour permettre aux familles de mieux accompagner l'enfant dans sa scolarité (donner du sens à l'école, sensibiliser les parents aux problématiques de l'adolescent)	Parcours individualisé des élèves				
	Taux écoles hors réseau participant à liaison école/collège	20	90	100	100
	Taux d'élèves sortant d'un dispositif d'aide année N+1	-	10	20	30
	Taux d'absence global élèves établissement	8,83	7	6	5
	Taux élèves réorientés ou redoublant au lycée	26,5	25	23	21
	Taux prof. formés TDAH	-	100	100	100
	Nombre d'élèves par ordinateur	23	16	13	10
	Accompagnement vers l'excellence				
	Taux élèves participant aux dispositifs d'excellence	4	10	15	20
	Taux réussite DNB	78	80	81	82
Taux orientation 2GT	46,1	47	48	49	
Développement personnel pour la réussite scolaire					
Nombre projets avec associations	1	6	8	10	
Taux élèves et/ou parents bénéficiant d'un partenariat	6	9	12	15	